



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

LIBÉRALISATION ET FORMULATION DES RÉSERVES SPÉCIFIQUES DES PAYS

(Note du Président)

LIBÉRALISATION ET FORMULATION DES RÉSERVES SPÉCIFIQUES DES PAYS

(Note du Président)

1. Quelques semaines après la réunion ministérielle et avant la pause estivale, j'aimerais inviter les délégations à faire le bilan des progrès accomplis à ce jour au regard de nos objectifs de libéralisation dans le cadre de l'AMI et à déterminer d'un commun accord les dispositions à prendre pour atteindre nos objectifs communs.
2. Les Ministres ont demandé un accord "comportant des normes élevées de libéralisation du régime applicable à l'investissement" et "un résultat satisfaisant en ce qui concerne la portée et l'équilibre des engagements". L'évaluation du degré de réalisation de ces objectifs aura dans une certaine mesure un caractère subjectif. Malgré tout, les débats au sein du Groupe de négociation permettront aux délégations d'échanger leurs impressions et d'approfondir les travaux sur des bases saines.
3. Pour l'avenir, nous devons continuer de nous ménager du temps pour des discussions bilatérales qui représenteront un élément essentiel dans le résultat final. Mais il nous faut également parfaire le cadre de ces discussions. Je propose donc que le Groupe de rédaction n°3 soit chargé de compléter le projet d'article concernant la formulation des réserves spécifiques des pays, y compris pour ce qui est de la définition du terme "mesure". Je préparerai de mon côté un ensemble de principes directeurs pour les questions d'ordre général et d'ordre technique, y compris la question du traitement national de fait, en m'appuyant sur les résultats des débats antérieurs du Groupe de négociation à la lumière des documents DAFPE/MAI(97)11 et 14.
4. Le Groupe de négociation pourrait examiner les résultats de ces travaux en septembre et, si nécessaire, régler les points en suspens. Je demanderai ensuite aux délégations de soumettre des listes révisées de réserves, afin de consolider les progrès accomplis et d'harmoniser la présentation des réserves. Nous disposerons ainsi d'une base solide pour approfondir la question de la libéralisation lors de la réunion d'octobre du Groupe de négociation.
5. Il faudrait que les listes révisées de réserves prennent en compte :
 - les progrès accomplis pour le texte consolidé, notamment en ce qui concerne les nouvelles disciplines pour lesquelles un grand nombre de pays ont indiqué jusqu'à présent qu'ils pourraient avoir besoin de réserves ;
 - les résultats des discussions bilatérales et l'examen des listes de réserves des autres pays ;
 - les résultats des travaux du Groupe de rédaction n°3 concernant l'article sur la formulation des réserves spécifiques des pays ;
 - les principes directeurs que j'ai proposés pour la formulation des réserves.

6. A mon avis, une présentation plus harmonisée des listes de réserves proposées par les pays serait utile pour les négociations. La présentation des réserves spécifiques des pays, telle qu'elle résulte du document diffusé en janvier 1997, pourrait être par exemple améliorée :

- en demandant aux délégations d'énumérer tout d'abord les mesures horizontales et de soumettre une réserve distincte pour chaque mesure non conforme ;
- en rappelant aux délégations qu'elles doivent faire référence à toute obligation spécifique de l'AMI pour laquelle une réserve est proposée et qu'elles doivent également indiquer dans chaque cas la motivation.

Questions :

a. Quel jugement les délégations portent-elles sur les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de l'objectif de normes élevées de libéralisation des régimes applicables à l'investissement, tel qu'il résulte du mandat de négociation ? En particulier :

- Dans quelle mesure les délégations considèrent-elles que les listes préliminaires de réserves ne sont pas à la hauteur de ces objectifs ?
- Dans quelles circonstances (le cas échéant) des exceptions au statu quo seraient-elles acceptables ?

b. Les délégations approuvent-elles la proposition de demande de listes révisées et harmonisées de réserves après la réunion de septembre du Groupe de négociation ?